

aux Edits publiés le 31. Mai dernier se lie avec celle qui vient d'être présentée audit Seigneur Roi. Que le Chancelier de France, parlant au nom dudit Seigneur Roi, a publiquement annoncé que ledit Seigneur Roi soulageoit ses peuples de près de la moitié des impositions établies pendant la guerre; que c'est dans l'instant même de cette annonce qu'on entend publier, non pas seulement la transformation d'impôts supprimés en impôts substitués, ce qui seroit déjà inconciliable avec l'annonce faite par le Chancelier, mais, ce qui est bien plus incroyable, l'accumulation de nouveaux impôts qui sont ouverts 7. mois avant qu'aucun de ceux qu'une guerre malheureuse ne rendoit pas même supportables subissent la moindre diminution. Qu'ainsi se croisent au même instant, se démentent réciproquement, l'un & l'autre au nom dudit Seigneur Roi & à la face de la nation, la déclaration de décharge & l'exécution de la surcharge; & qu'au moment présent les peuples payent des impôts supérieurs à ceux dont ils étoient chargés durant la guerre. Que c'est sous de tels auspices que se prépare la publication d'une paix aussi désirée que nécessaire; désirée par ledit Seigneur Roi autant par compassion pour ses peuples que par bienfaisance pour l'humanité en général; provoquée par les vœux des peuples comme l'époque d'un soulagement si justement mérité, si long-tems attendu, si ardemment imploré, plus par la voix gémissante de la misère & de la nécessité que par les supplications des Sujets ou les représentations des Magistrats. Que son Parlement supplie ledit Seigneur Roi de daigner ne pas détourner les yeux de ces vûes attendrissantes & d'écouter son propre cœur, ressource assurée de malheureux qui, réduits à l'indigence pour le service dudit Seigneur Roi, ont la douleur de voir aggraver leurs maux au moment destiné à leur soulagement.

„ Que l'examen de chacun des articles publiés le 31. Mai dernier ouvre un vaste champ de nouvelles représentations les plus dignes de toute l'attention dudit Seigneur Roi.

„ Que l'article rer., concernant le projet d'un cadastre, présente une vûe si vague & si indéterminée